

# Un bris de glace : des partenaires sans avance de frais (hors franchise éventuelle)

Composez le 0 970 806 001, un conseiller vous indiquera le réparateur le plus proche de vous.

**N'oubliez pas la carte grise de votre véhicule, elle vous sera demandée.**

## **Vous êtes assuré pour vos bris de glace :**

Vous n'avancez pas d'argent. Nous réglons directement la facture en dehors de l'éventuelle franchise restant à votre charge.

Si vous avez souscrit l'option Bris de Glace, un réseau de près de 1 300 réparateurs spécialisés agréés est à votre disposition.

Un bris de glace ? Appelez le :

**0 970 806 001**

prix d'un appel non surtaxé.

Pas d'avance de fonds  
et des services en plus...

Enregistrez-le dès à présent  
dans votre téléphone !

Si vous possédez un I Phone,  
téléchargez dès maintenant  
l'application MonGenerali où vous  
pourrez localiser le réparateur  
agréé le plus proche.

## **A savoir :**

**Les impacts sur votre pare-brise ou sur vos phares avant ne justifient pas toujours un remplacement.**

**Dans le cas où la réparation vous est conseillée par votre réparateur, n'hésitez pas à choisir cette solution, la pièce réparée retrouvera sa solidité et l'esthétique de la pièce d'origine.**

